

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Haillan - Secteur Centre ville - Ouverture de la concertation dans le cadre de l'étude urbaine préopérationnelle - Décisions - Autorisations

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I. Préambule, contexte

Par délibération n° 2004/0789 du 19 octobre 2004, le Conseil de Communauté a validé la mise en œuvre d'un projet de restructuration du centre bourg du Haillan, financé en partie par l'instauration d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Les objectifs affichés de ce projet urbain proposaient trois axes d'intervention, articulés autour d'un parc habité :

- la hiérarchisation et le maillage des voies du centre, notamment pour désenclaver des coeurs d'îlots, ainsi que l'augmentation de l'offre de stationnement de moyenne et de longue durée,
- la mise en valeur paysagère et identitaire, par la création d'un grand parc public urbain le long des ruisseaux du Haillan et de la Morandière,
- la densification du centre bourg et la recherche d'une diversification de l'offre de logements.

Ce PAE a constitué une première étape de mutation, avec un centre ville élargi qui a commencé à évoluer en termes de morphologie urbaine, de besoins en équipements, de desserte locale, etc

Dans l'optique de protéger les capacités d'évolution encore importantes de ce tissu urbain, par délibération n° 2013/0225 du 26 avril 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme sur le centre ville élargi.

Il est toutefois apparu nécessaire de poursuivre la maîtrise de l'évolution du centre ville par un projet concerté intégrant logements, commerces, services et lieux de vie, dans le cadre du programme 50 000 logements le long des axes de transports en commun tout en préservant les bâtiments anciens remarquables et le patrimoine paysager. Une étude urbaine a donc été confiée par la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole au premier janvier 2015, à la Société Publique Locale, La Fabrique Métropolitaine.

Par délibération N° 2012/0387 du 22 juin 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a validé l'inscription du Centre Ville du Haillan au programme de travail de la SPL La Fabrique Métropolitaine.

La S P L, La Fab, a donc lancé une étude urbaine pré-opérationnelle sur un périmètre qui se situe dans un triangle délimité au nord par la rue Victor Hugo, à l'est par les rues Clémenceau et de Los Héros et au Sud par l'avenue Pasteur.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine choisie est dirigée par un urbaniste-architecte mandataire. Elle est constituée de l'agence Jacques Boucheton Architecte/Ook Paysage/Egis/Olivier Chadoin (sociologue). L'équipe a engagé en 2014 sa réflexion sur la stratégie urbaine à développer sur le secteur du centre-ville et une étude d'urbanisme commercial menée par Intencités complète l'approche sur ce secteur de projet.

Le comité de pilotage de lancement des études s'est tenu en mairie du Haillan le 12 mars 2014 en présence des représentants de la Mairie, de La Cub et de la Fab. Des premières présentations publiques de l'étude en cours se sont déroulées les 15, 16 et 17 janvier 2015 et une exposition visant à présenter les différents scénarios a été mise à disposition des habitants dans différents lieux publics (mairie, sites internet, dont le site de la participation de Bordeaux Métropole).

II. Mise en place de la concertation

A ce stade des études et suite aux diagnostics urbain, paysager, sociologique et commercial menés par les équipes, le site doit répondre aux enjeux suivants :

- affirmer la centralité du Haillan,
- affirmer des transversalités majeures,
- maîtriser les mutations foncières,
- revitaliser le commerce dans le centre,
- qualifier et renforcer l'attractivité de l'avenue Pasteur axe majeur,
- renforcer le lien entre l'avenue de Los Héros et les espaces naturels,
- construire la porte d'entrée sud du centre du Haillan,
- construire la porte d'entrée nord entre le centre-ville et le périurbain.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les parties prenantes. Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la Ville du Haillan, conformément à la délibération communale et sur la base du périmètre de prise en considération approuvé le 26 avril 2013.

III. Modalités de la concertation

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la ville du Haillan.
Les modalités proposées pour la concertation sont les suivantes :

Un registre et un dossier seront respectivement déposés :

- à la mairie du Haillan,
- à la Direction Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole - Parc Sextant - 33185 LE HAILLAN ,
- à siège de Bordeaux Métropole – Direction de l’Urbanisme - Immeuble Laure Gatet.

Ces dossiers de concertation seront consultables aux jours et heures d’ouverture au public, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles. Le dossier de concertation est également disponible sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr> afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

De plus, deux réunions publiques, seront organisées à minima au fur et à mesure de l’avancement du projet.

Le dossier de concertation mis à disposition du public comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet urbain
- un plan de situation
- un plan du périmètre de l’opération
- une cartographie synthétisant les enjeux

D’autres éléments pourront être versés au dossier au fur et à mesure de l’avancement des études.

Indépendamment de l’affichage de la présente délibération en Mairie du Haillan et au siège de Bordeaux Métropole, la publicité de cette concertation sera également publiée par voie de presse pour annoncer l’ouverture, et avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code de l’Urbanisme, et notamment les articles L300-2 et R300-1 R300-2 et R300-3

VU la délibération N° 2012/0387 du 22 juin 2012, par laquelle le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a validé le programme de travail de la SPL La Fabrique Métropolitaine

VU la délibération N°2013/0225 du 26 avril 2013, par laquelle le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé l’instauration d’un périmètre de prise en considération au titre de l’article L111-10 du code de l’urbanisme sur le centre-ville élargi

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour poursuivre l'avancement des études pré opérationnelles sur ce secteur, il est nécessaire d'engager une concertation avec les habitants et les usagers de ce secteur stratégique pour la commune du Haillan,

DECIDE

Article 1 : Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation relative au projet portant sur le Centre-Ville du Haillan est ouverte.

Article 2 : Les modalités et objectifs tels que décrits dans le rapport de présentation sont arrêtés.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2015

M. MICHEL DUCHENE